

Peut-on me forcer à vendre mes parts ?

Par **sas75000**, le 21/01/2016 à 15:05

Bonjour...

Voilà maintenant bientôt 1 an que nous avons créé une société SAS moi et 5 autres de mes associés.

Je viens vers vous car lorsque j'ai signé les statuts et pacte des associés je l'ai fait à l'aveugle car j'avais confiance en mes associés, je sais ça paraît plus que stupide...

Je commence à me demander s'ils n'ont pas mis des clauses pouvant me forcer à vendre mes parts si la majorité le décide

Je sais qu'on peut évincer quelqu'un d'une SAS mais peut-on le forcer à son insu à lui faire revendre ses parts ?

Actuellement elle ne valent pas forcément grand chose mais une levée de fonds prochaine pourraient les faire multiplier par plus de 100 et s'ils le décident pourraient-ils me forcer à revendre mes parts qui ne valent pas grand choses actuellement avant qu'elle ne valent beaucoup plus ?

Svp rassurez moi, dites moi que obliger à quelqu'un de revendre ses parts d'une SAS et tout bonnement impossible, c'est comme si on me forcer à vendre ma maison ? ça paraît improbable

Merci à vous